

## Règlement Interne des Clubs

### Introduction

Ce règlement intérieur a pour but d'organiser et d'encadrer les activités culturelles, scientifiques et sociales au sein de l'institut, garantissant ainsi un environnement propice à la pratique des activités étudiantes dans un cadre légal conforme aux principes et règlements de l'institut.

### Chapitre 1 : Définitions et Dispositions Générales

- **Club** : Toute association étudiante créée sur des bases scientifiques, culturelles, sportives, ou sociales et approuvée par l'administration de l'institut.
- **Activité** : Toute activité organisée à caractère intellectuel, culturel, scientifique ou social, menée par les étudiants au sein ou en dehors de l'institut sous son nom.
- **Objectifs des clubs** :
  - Encourager l'esprit d'initiative et le travail d'équipe chez les étudiants.
  - Offrir un espace de développement des compétences et des talents.
  - Promouvoir la créativité et l'innovation dans divers domaines.

### Chapitre 2 : Création et Dissolution des Clubs

#### 1. Conditions de création d'un club :

- Soumettre une demande (formulaire) à l'administration de l'institut contenant :
  - Le nom du club et ses objectifs.
  - La liste des membres fondateurs.
  - Un programme prévisionnel des activités.
- Le club ne doit pas avoir de caractère politique, religieux ou régionaliste.
- L'approbation de l'administration est obligatoire avant tout démarrage des activités.

## 2. Dissolution d'un club :

Un club peut être dissous dans les cas suivants :

- Démission ou retrait de tous les membres fondateurs.
- Non-respect du présent règlement ou violations graves.
- Absence d'activité effective pendant une année universitaire complète.

## Chapitre 3 : Organisation et Validation des Activités

### 1. Procédures d'organisation des activités :

- Une demande écrite (formulaire d'organisation d'une activité) doit être soumise à l'administration au moins **7 jours avant** l'activité.
- La demande doit inclure :
  - La nature de l'activité, son lieu et sa date.
  - La liste des participants et organisateurs.
  - Les ressources et équipements requis.
- L'utilisation de **haut-parleurs** est interdite sans autorisation écrite de l'administration.

### 2. Suivi des activités :

- Le responsable de la vie estudiantine assure le suivi des activités.
- Le club doit soumettre un rapport annuel de ses activités au responsable de la vie estudiantine.

## Chapitre 4 : Rôles et Responsabilités

### 1. Président du club :

- Représente le club auprès de l'administration.
- Supervise l'exécution des activités et des programmes.
- Assure une communication efficace entre les membres.
- Assure la communication avec l'administration.

**2. Membres du bureau administratif :**

- Participent à l'élaboration et la mise en œuvre des plans du club.
- Veillent au respect des règlements internes.
- Documentation des activités.

**Chapitre 5 : Infractions et Sanctions****1. Types d'infractions :**

- Violation du règlement intérieur de l'institut.
- Organisation d'une activité sans autorisation.
- Détérioration des biens de l'institut durant une activité.
- Utilisation du nom de l'institut sans autorisation.
- Diffusion d'informations erronées au nom du club.
- Perturbation des cours à l'institut.

**2. Sanctions :**

- **Avertissement** en cas d'infraction mineure.
- **Suspension des activités du club** pour une durée déterminée en cas de répétition de l'infraction.
- **Dissolution du club** en cas de violations graves, et sanction des étudiants responsables de l'infraction.

**Chapitre 6 : Dispositions Finales**

- Tous les étudiants membres des clubs doivent respecter ce règlement.
- Ce règlement prend effet à partir de la date de son approbation par le Directeur de l'institut.
- Toute disposition non prévue dans ce règlement est régie par les règlements internes en vigueur à l'institut.